



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 22 mars 2001 — Vol. 37 N° 1

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

328 114
02
03
2001 03
1
203
06
Fsch.

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 22 mars 2001

Table des matières

Allocution d'ouverture	
Le Lieutenant-gouverneur	1
Affaires du jour	
Affaires prioritaires	
Discours d'ouverture	3
M. Bernard Landry	3
Ajournement	9
Annexes	
Membres de l'Assemblée nationale du Québec	
Membres du Conseil des ministres	

Le jeudi 22 mars 2001

(Quatorze heures trois minutes)

Le Président: Alors, Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir d'abord un moment.

Bien, veuillez-vous asseoir. À l'ordre, s'il vous plaît!

Mmes, MM. les députés, nous allons accueillir dans quelques instants Mme le lieutenant-gouverneur et le premier ministre du Québec, alors je vous prierais de rester à vos places pendant que le secrétaire général et le sergent d'armes vont les chercher.

À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, Mmes, MM. les députés, veuillez-vous lever, s'il vous plaît.

Une voix: Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Allocution d'ouverture

Le Lieutenant-gouverneur

Le Lieutenant-gouverneur: M. le Président de l'Assemblée nationale, M. le premier ministre, M. le chef de l'opposition officielle, Mmes, MM. les ministres, mesdames, messieurs de l'Assemblée nationale, distingués invités, mesdames, messieurs, c'est un honneur pour moi de présider encore une fois une nouvelle session de la Législature du Québec. Cette session, la première du troisième millénaire de l'ère moderne, se fera sous le signe de l'avancement du Québec dans tous les aspects de sa vie collective et de la solidarité de tous les Québécoises et Québécois dans une démarche pour atteindre l'égalité quant aux chances de bonheur et d'épanouissement humain.

Je voudrais prendre un moment, en votre nom à tous et à toutes, pour saluer les membres de cette Assemblée qui ne sont plus parmi nous. Quelques-uns ont en effet pris la décision de tirer leur révérence après plusieurs années de participation à cette Assemblée et une contribution significative au bien collectif. En premier lieu, l'ex-premier ministre, M. Lucien Bouchard, qui a dirigé le Québec dans une période difficile et critique de notre vie collective. Arrivé au moment où les finances publiques étaient dans une situation difficile, ce qui risquait de mettre en péril les valeurs d'équité et de solidarité durement acquises par la société québécoise, il s'est avéré un architecte de premier plan dans le redressement des finances publiques. M. Bouchard a également contribué à rétablir, à la fin de la dernière session, l'équité dans les conditions de travail des députés.

● (14 h 10) ●

Si les talents d'architecte de M. Bouchard lui ont permis d'atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés, M. Jacques Léonard, en tant que président du Conseil du trésor, a hors de tout doute été l'ingénieur de ce chantier. Travailleur infatigable et modeste, il a contribué, avec tout le talent qu'on lui connaît, à solidifier la gestion des dépenses publiques. Il est également le principal artisan de la modernisation de l'administration publique, dont les effets se feront sentir sur le fonctionnement même de cette Assemblée par

l'amélioration de l'information gouvernementale accessible à ses membres.

M. Jean-Pierre Jolivet, membre de cette Assemblée depuis 1976 et qui en a même été le vice-président pendant quatre années, est l'exemple parfait du représentant dévoué pour l'ensemble de ses électeurs, toujours prêt à servir le bien collectif, peu importent les défis qu'on lui a demandé de relever.

Enfin, M. Robert Perreault a oeuvré durant près de 20 ans dans les fonctions électives avant de faire son entrée à l'Assemblée nationale, dont il a été membre pendant près de six ans. Il s'est fait remarquer notamment par son implication dans les programmes d'accès à l'égalité. En votre nom, je leur dis merci.

En tant que première femme lieutenant-gouverneur du Québec, permettez-moi de souligner à nouveau la présence significative des femmes au sein de cette Assemblée et au sein du Conseil des ministres. Les femmes du Québec poursuivent leurs efforts afin d'occuper de plus en plus la place qui leur revient dans les lieux de pouvoir. Il y a lieu de se réjouir de leur nomination à des postes de responsabilité, et ce, tant dans les fonctions dévolues à l'opposition que dans la composition du gouvernement. Il y a d'ailleurs lieu de se réjouir de la nomination de la députée du comté de Taillon, Mme Pauline Marois, à titre de vice-première ministre et de constater que la moitié du Comité des priorités du gouvernement est composée de femmes qui sont toutes ministres d'État. Il faut cependant souhaiter que cette présence n'en soit pas à son apogée et que les femmes soient encore plus nombreuses à s'engager dans ce métier exigeant mais combien exaltant et important pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

En cette période où l'on parle de plus en plus de la mondialisation et où le nom de la ville de Québec est associé de près au projet de création d'une Zone de libre-échange des Amériques, il convient de rappeler que cette Assemblée est héritière d'une longue histoire qui l'a souvent placée à l'avant-garde du processus démocratique et a fait d'elle une des plus anciennes assemblées délibérantes du monde. Le Québec est une terre de démocratie, et l'Assemblée nationale est la gardienne des droits fondamentaux du Québec. Je tiens à féliciter les membres de l'Assemblée nationale, qui, depuis plus d'une décennie, ont fait de notre Assemblée un lieu d'échange entre les parlementaires du monde et ont élevé la ville de Québec au rang le plus élevé des prestigieux rendez-vous mondiaux de la démocratie. À la veille de la réunion extraordinaire du Comité exécutif de la Conférence parlementaire des Amériques dont sera l'hôte la capitale nationale du Québec, il convient de souligner le leadership exercé par l'Assemblée nationale qui contribue activement à l'enrichissement de notre démocratie et témoigne de l'ouverture des élus québécois sur le monde ainsi que de leur profond désir d'apprendre, d'échanger et de partager des expériences.

Outre l'image d'un Québec prêt à affronter les défis du prochain millénaire dans un esprit d'ouverture et de démocratie, ce leadership renvoie au monde entier le portrait d'un Québec judicieusement placé à la jonction

de deux tendances qui façonnent la planète: celle de la mondialisation des échanges économiques, sociaux, culturels et politiques et celle de la défense des identités et des personnalités nationales. Voilà deux principes qui doivent réunir les membres de cette Assemblée à quelques jours de la tenue du Sommet des Amériques.

De nombreux débats autour de l'assainissement des finances publiques ont marqué les dernières sessions de cette Assemblée. Les prochains mois permettront de tenir des débats sur des thèmes tournés vers l'avenir. Quels sont les meilleurs moyens de combattre la pauvreté, l'exclusion et l'iniquité? Comment susciter plus de croissance économique et favoriser la création d'emplois? Quels sont les choix qui doivent guider les nouveaux investissements sociaux? Comment s'assurer que les jeunes et les aînés participent pleinement au succès de cette société et en retirent pleinement tous les avantages? Comment amorcer le façonnement du Québec au troisième millénaire?

Le gouvernement entend mener à terme les réformes et les réinvestissements amorcés dans les secteurs névralgiques tels que la santé et l'éducation. La santé, l'éducation et le développement des régions, voilà certes des sujets qui feront l'objet de débats passionnants dans cette Assemblée au cours des prochains mois. Je souhaite que vous y mettiez toutes et tous votre talent et votre cœur.

Par ailleurs, je dois vous avouer qu'entendre le premier ministre parler de l'offensive de tous les instants qu'il entend mener contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inéquité est une musique très douce à mon oreille. L'accroissement de la prospérité doit en effet s'accompagner d'un enrichissement de tous les groupes de la société. Pour cela, il faut que le Québec relève le défi du savoir et des connaissances indispensables à la prospérité. Il ne faudra cependant pas perdre de vue que, pour continuer à conserver la capacité d'investir et de faire des choix pour l'avenir, il faudra continuer de gérer avec rigueur les dépenses publiques. Les valeurs de solidarité et de responsabilité honorent la société québécoise et elles devraient transcender les travaux de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement vous proposera au cours de cette session plusieurs législations touchant l'ensemble des secteurs d'activité de la société québécoise. Vous aurez l'occasion de faire valoir vos points de vue sur chacune d'elles, et je suis convaincue que, dans ces échanges, vous chercherez à faire triompher la primauté du droit dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population du Québec.

Au sein de l'Assemblée nationale, les débats sont par nature contradictoires. Le gouvernement doit y faire preuve de transparence et l'opposition, de vigilance. Tous ces débats peuvent néanmoins se faire dans un esprit de tolérance et de respect. Il est évident que l'on ne réalise pas tout à fait parmi la population tout le travail patient et constructif que les membres de cette Assemblée accomplissent, entre autres dans les commissions parlementaires, pour améliorer les lois, les modifier dans le but de les rendre plus adéquates aux besoins de la population ou débattre de questions d'intérêt national pour l'avenir de la société québécoise.

La question du statut politique du Québec fera également partie des travaux de l'Assemblée nationale. Je suis heureuse de constater que ces débats se feront de

façon ouverte et démocratique dans le plus grand respect de toutes les opinions. Une société ne peut s'engager dans des changements et des choix fondamentaux sans que s'établissent des liens étroits de confiance non seulement envers le gouvernement, mais aussi envers toute l'Assemblée nationale. C'est le lieu où se fait quotidiennement la difficile besogne de la démocratie québécoise, où les représentants du peuple construisent, choisissent et décident, là où on a le sens de l'État, de sa continuité et de sa transformation. L'Assemblée nationale doit inspirer le respect et l'adhésion. Vous le méritez, mais vous devez continuellement en faire la démonstration.

● (14 h 20) ●

Mesdames et messieurs, députés de l'Assemblée nationale, l'avenir offre d'immenses possibilités à la mesure des motivations de chacun. Je prie la divine providence de vous éclairer, de vous guider, de vous garder en santé et de vous bénir. Je vous en remercie.

Le Président: Alors, chers collègues, veuillez vous asseoir. Alors, j'invite maintenant le premier ministre du Québec à... Question de règlement?

M. Paradis: Oui. M. le Président. En vertu du rôle et des fonctions qui sont les vôtres en vertu du règlement de l'Assemblée nationale, vous avez commis sur la place publique des déclarations dernièrement d'ordre politique. Je les résume très brièvement: La démocratie, ça ne peut pas être confidentiel et en circuit fermé. Vous traitiez alors du dossier de la Zone de libre-échange des Amériques. Vous avez également ajouté, M. le Président, que les parlementaires n'ont pas à se contenter d'être des faire-valoir et des «rubber stamps».

M. le Président, dans ces circonstances, le gouvernement a annoncé hier que, jeudi prochain, il déposera en même temps le budget, les crédits supplémentaires et fera adopter par l'Assemblée nationale le quart des crédits. Vous le savez, M. le Président, en vertu de notre règlement, ça équivalait à priver l'ensemble des contribuables d'un droit de parole, dans des dépenses de plus de 10 milliards de dollars. Comme Mme le lieutenant-gouverneur l'a indiqué tantôt, il s'agit de faire preuve de transparence et de démocratie. Cette attitude du gouvernement est antitransparente et antidémocratique. Dans les circonstances, nous vous prions de prendre les dispositions nécessaires pour que les parlementaires et les contribuables québécois aient un droit de parole qui soit garanti par la présidence de l'Assemblée nationale à l'occasion d'approbation de dépenses de plus de 10 milliards de dollars.

Des voix: Bravo!

Le Président: Sur cette question, M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: M. le Président, je ne vois pas pourquoi le leader de l'opposition fait référence à la transparence. Est-ce qu'on a l'intention de cacher le livre des crédits et le budget de l'État du Québec? Il va être rendu public ici-même, en cette Assemblée, jeudi prochain. C'est ça que le gouvernement a annoncé. Je ne vois pas où est le manque de transparence à cet égard.

Quant au débat, au droit de parole, le leader de l'opposition peut se rassurer, je connais très bien le règlement à cet égard, et nos règles seront respectées.

Le Président: M. le leader de l'opposition.

M. Paradis: M. le Président, vous avez bien compris le sens de mon propos, le règlement prévoit que les crédits supplémentaires et que les crédits... le quart des crédits comme tels doivent être adoptés avant le 31 mars. En les déposant le 29 mars, le jeudi, on ne pourra pas respecter les droits de parole de 13 heures qui sont prévus pour les contribuables et leurs représentants, pour commettre et dépenser 10 milliards de dollars. Dans ces circonstances, M. le Président, je vous demande de prendre action pour s'assurer que les contribuables pourront avoir un droit de parole qui est celui qui est prévu au règlement de l'Assemblée nationale. Le leader sait que dans les conditions actuelles c'est impossible.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: M. le Président, je remercie infiniment le leader de l'opposition de me rappeler certaines dispositions du règlement. Le quart des crédits devra être adopté avant la fin du mois et ce sera le cas.

Le Président: M. le leader de l'opposition.

M. Paradis: Est-ce que je dois comprendre que le premier geste du nouveau gouvernement du nouveau premier ministre désigné sera de suspendre les règles de l'Assemblée nationale?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: Le quart des crédits sera adopté avant la fin du mois.

Des voix: ...

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! En ce qui concerne la présidence et l'appel qui lui est fait par le leader de l'opposition officielle, je peux assurer le leader de l'opposition officielle qu'en ce qui concerne la présidence le nécessaire sera fait pour que le règlement et les motions de l'Assemblée soient respectés.

Alors, maintenant, j'invite le premier ministre du Québec... M. le chef de l'opposition officielle.

M. Charest: M. le Président, sur une question de règlement, et je ne serai pas très long, et je veux vous rassurer qu'on n'a pas l'intention de retarder les travaux de cet après-midi, discours inaugural. Mais, pour que ce soit très clair... parce que le leader du gouvernement vient de nous dire sans équivoque qu'il a l'intention de faire adopter le quart des crédits avant le 31 mars, tel que le prévoit la loi, et que nous avons pris connaissance que, dans la *Gazette officielle* publiée hier, le gouvernement a, par décret, fait adopter des mandats spéciaux en plaçant l'imprévu et l'urgence pour avoir des fonds disponibles. On doit donc en venir à une seule

conclusion: ou le gouvernement a l'intention de demander le consentement de l'opposition officielle pour déroger au règlement, et pouvoir passer le rouleau compresseur, et priver les citoyens du Québec d'un débat sur leur argent à eux — c'est 10 milliards de leur argent à eux qui devrait être débattu — ou le gouvernement a l'intention de suspendre les règlements de l'Assemblée nationale, commencer son mandat en imposant un bâillon à l'Assemblée nationale. Et je tiens à informer, par souci de transparence, le gouvernement immédiatement que, en ce qui me concerne, en ce qui concerne l'opposition officielle, il n'est pas question de donner un consentement pour que les citoyens du Québec soient privés d'un débat auquel ils ont droit.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: M. le Président, d'abord, je veux juste vous signaler que la session n'est pas commencée, hein. Normalement, il aurait dû réserver son effet de toge pour mardi prochain. Mais on est habitué au comportement du leader de l'opposition dans de pareilles circonstances. Quand il y a beaucoup de monde dans les galeries, il en profite pour faire de l'esbroufe.

● (14 h 30) ●

M. le Président, il y a des droits de parole qui sont prévus, il y a des durées qui sont prévues quant à l'étude du quart des crédits et de crédits supplémentaires. Ces règlements, ces dispositions seront respectés. Il y a le droit de parole de l'opposition et de quiconque en cette Chambre. Aucun droit de parole ne sera brimé à l'occasion du dépôt des crédits.

Affaires du jour

Affaires prioritaires

Discours d'ouverture

Le Président: Bien. Maintenant, je vais inviter le premier ministre du Québec à commencer le discours d'ouverture de la deuxième session de la Trente-sixième Législature. M. le premier ministre.

(Applaudissements)

Des voix: Bravo!

M. Bernard Landry

M. Landry: M. le Président, M. le chef de l'opposition officielle, Mmes et MM. les ministres, mesdames et messieurs de l'Assemblée nationale, distingués invités, citoyennes et citoyens du Québec, plus qu'à aucun autre moment de notre histoire il est admis que le Québec forme une nation, une nation civique, inclusive, et qui transcende toute forme d'ethnicité. Le gouvernement du Québec a le devoir d'affirmer et de consolider ces réalités de concert avec l'Assemblée nationale dont les travaux doivent en témoigner ici, devant le Canada et devant la communauté internationale. Les femmes et les hommes

qui entreprennent aujourd'hui les travaux de la deuxième session de la Trente-sixième Législature sont les élus démocratiques de notre nation et ont le devoir de servir ses intérêts comme ses valeurs profondes. Cela se fera avec ardeur et dévouement, j'en suis assuré.

Nous avons d'excellentes raisons d'être fiers de ce qu'est devenue cette nation québécoise dont la plus grande richesse est d'abord et avant tout humaine. Les 7,5 millions de personnes qui peuplent notre vaste territoire ont aujourd'hui une des meilleures espérances de vie au monde. Elle s'est accrue de cinq ans durant les 20 dernières années. Notre population se range au nombre des plus scolarisées du monde. Notre système d'éducation a fait passer le taux d'obtention d'un Diplôme d'études secondaires de 57 % à 84 % en 25 ans. Notre taux de scolarisation dépasse maintenant de 7 % celui de la moyenne des pays de l'OCDE.

Sur le plan de la réussite éducative, ces progrès ont permis de doubler le taux d'obtention d'un Diplôme d'études supérieures. Nous avons l'honneur d'être au deuxième rang des pays avancés pour la part de notre produit national brut consacré à l'éducation. Comme il s'agit de la clé du développement social, on peut affirmer que, si le Québec est riche au plan humain, c'est parce qu'il a fait le pari de la solidarité et qu'il s'assure que le progrès bénéficie au plus grand nombre.

Les plus démunis comme les mieux nantis ont profité de la conjoncture favorable des dernières années. Le nombre de prestataires de la sécurité du revenu a été réduit de façon spectaculaire depuis 1996. Ces résultats témoignent d'une générosité collective dont l'État est le relais mais qui est aussi le fait des divers acteurs de l'économie sociale dont le Québec offre le modèle peut-être le plus avancé sur cette planète.

Cette répartition de la richesse fut facilitée par une croissance économique, il est vrai, vigoureuse, au cours des quatre dernières années, dépassant de 2 % en moyenne le taux de croissance annuel des 20 dernières années. Le marché du travail a retrouvé son dynamisme avec la création de près de 300 000 nouveaux emplois en quatre ans et un taux d'emploi record de 67,3 %. Le taux de chômage est le plus bas depuis 25 ans. Les investissements productifs du secteur privé ont crû de 60 %, soit 10 % de plus que dans l'ensemble canadien. L'économie du Québec se classe d'ailleurs parmi les plus diversifiées que l'on puisse imaginer. La moitié de toutes les exportations canadiennes de haute technologie proviennent d'ici. Le Québec a démontré, durant les dernières années, une formidable capacité d'ouverture au monde, comme l'illustre la croissance vertigineuse de ces exportations, qui fut de 130 % en 10 ans. De toutes les nations de la terre, le Québec arrive au septième rang pour le commerce avec les États-Unis d'Amérique, première puissance du monde.

Le Québec, on le sait, est aussi une terre de culture, un lieu de création, la patrie d'un grand nombre de femmes et d'hommes de lettres, de théâtre, de cinéma, de télévision, de musique, de danse et de cirque, un lieu d'expérimentation et d'audace créatrice, une audace saluée par l'ensemble de la population québécoise qui soutient ses artistes de façon exemplaire et apprécie leurs oeuvres, pleure leur disparition, comme dans le cas des regrettes Juliette Huot et Jean Besré, une audace et une originalité connues aussi par

des millions de personnes qui dans le monde ont vu nos créateurs et créatrices à l'oeuvre au Salon du livre de Francfort, dans une exposition à Berlin, lors d'un spectacle de danse à Tokyo, sous un chapiteau à Las Vegas, dans un théâtre de Paris, de Londres ou d'Écosse.

Mais notre fierté légitime de toutes ces réalisations ne doit pas nous amener à occulter quelques parties moins brillantes de notre réalité, une réalité qui nous rappelle, pour reprendre l'expression de l'historien français Ernest Renan, que la nation «est un plébiscite de tous les jours». Notre plus grande erreur serait de croire que ce que nous avons bâti est acquis pour toujours et de penser que le progrès sera assuré sans effort, une réalité révélant qu'en dépit de nos labeurs et de nos réussites il subsiste encore, par exemple, trop de décrochage scolaire, de chômage, de gens qui attendent dans les salles d'urgence des hôpitaux, de personnes handicapées pas aussi bien secondées qu'elles devraient l'être, de femmes dont le salaire n'est pas encore égal à celui des hommes pour le même travail, de régions inégales dans leur développement.

Le Québec d'aujourd'hui fait donc face encore à de nombreux défis qu'il doit relever en effectuant les choix qui s'imposent avec lucidité et rigueur. Le défi le plus grand est sans doute de maintenir le cap sur la prospérité, de l'étendre à l'ensemble des régions du Québec et de la partager équitablement aussi entre les personnes. Cela nous oblige en même temps à prendre acte de l'équilibre fragile de notre économie dans la conjoncture mondiale actuelle. Il faut donc garder la juste mesure de notre capacité collective de dépenser. Nos finances doivent rester équilibrées. Notre État national ne se laissera pas entraîner de nouveau dans l'escalade sans fin de toutes les dépenses. L'amélioration de l'état des finances publiques doit être une préoccupation constante non seulement pour préserver notre capacité actuelle, mais pour assurer l'avenir des générations futures et garantir leur liberté d'action collective.

Pour relever ces défis, le gouvernement doit assumer toutes ses responsabilités sociales, culturelles, économiques et de gestion. Il compte le faire avec énergie, compétence et dévouement en misant sur une administration dont les fonctionnaires ont depuis longtemps prouvé leur qualité professionnelle et leur sens de l'État. Avec l'aide de ces précieuses ressources humaines, le processus de modernisation de l'administration publique sera rigoureusement poursuivi. Les ministères et les organismes du gouvernement feront bientôt des déclarations formelles de services aux citoyennes et citoyens établissant clairement leurs devoirs et responsabilités envers le public qui en défraie les coûts et doit, comme on dit, en avoir pour son argent.

Un des premiers sentiments qui animeront le gouvernement sera celui de la responsabilité. Pour assurer cette responsabilité, pour le faire avec humanité et efficacité, le gouvernement a établi une série de priorités, des priorités nationales qui constituent un programme gouvernemental dont les lignes de fond sont esquissées dans le présent exposé. L'équipe gouvernementale présentera l'ensemble des éléments plus en détail dans les prochains jours. Ces priorités ont été

définies en tenant compte des réformes déjà entreprises et qui seront maintenues. De nouvelles priorités démontreront qu'il est souhaitable et possible d'assumer ses responsabilités, de proposer du changement tout en poursuivant dans la continuité des succès antérieurs.

Le nouveau gouvernement veut d'abord être celui de la solidarité. Dans les lois qu'il soumettra à l'attention de cette Assemblée ainsi que dans les politiques, plans et stratégies qu'il définira et réalisera, le gouvernement mettra l'accent sur la solidarité sociale, la santé, la famille et l'enfance, l'éducation, l'emploi, les régions et la culture. Nous relèverons le défi de mener à terme ces objectifs prioritaires tout en recherchant, comme c'est notre devoir, le règlement de la question nationale.

Le gouvernement adoptera une véritable stratégie de développement social qui aura pour objectif de favoriser la participation de toutes et tous aux fruits du développement. Cet objectif appelle une nouvelle synergie entre le développement économique et le développement social qui doit se réaliser en partenariat avec les divers groupes de la société. Il est impérieux de constater que les citoyennes et les citoyens du Québec ne profitent pas également de l'ère de prospérité que nous avons connue. La pauvreté et l'exclusion continuent à prélever un lourd tribut qui engendre de la souffrance, du désespoir, de multiples drames personnels dont nous ne pouvons pas détourner les yeux. Une société avancée ne peut tolérer qu'un nombre significatif de jeunes familles et de jeunes enfants vivent dans la pauvreté. Je l'ai déjà dit, cette lutte contre la pauvreté et l'exclusion sera pour nous une véritable obsession, comme la lutte contre le chômage l'a été pour le précédent gouvernement.

● (14 h 40) ●

Des voix: Bravo!

M. Landry: Ainsi, nous présenterons un plan de lutte contre la pauvreté qui proposera des mesures à court, moyen et long terme portant autant sur la prévention que sur l'aide directe aux plus vulnérables.

Nous maintiendrons notre soutien aux familles, particulièrement aux familles les plus démunies. Nous proposerons de nouvelles avenues aux jeunes prestataires de la sécurité du revenu de moins de 21 ans et sous-scolarisés, à la lumière des résultats du projet Solidarité jeunesse qui est en marche depuis quelques mois. Nous travaillerons en vue de soutenir adéquatement les chômeurs de longue durée dans leur démarche vers l'emploi.

La place centrale de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté se concrétisera de multiples façons, entre autres par l'accès à des services de garde éducatifs et le projet de formation continue, qui seront au coeur d'une redéfinition du concept d'égalité des chances par l'éducation, base de notre projet de démocratie solidaire. Nous allons donner un nouvel élan également à l'économie sociale qui connaît depuis quatre ans un formidable essor avec la création de plus de 1 000 entreprises et de quelque 15 000 nouveaux emplois permanents. Les prochaines actions concrètes du gouvernement dans ce secteur prioritaire seront dévoilées dès la semaine prochaine par ma collègue la vice-première ministre et ministre des Finances à l'occasion de son discours du budget.

Tout le secteur de la santé et des services sociaux demeurera l'une des plus grandes priorités du gouvernement. De nombreux consensus sur des actions structurantes et porteuses d'avenir ont été mis en lumière par le rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, la commission Clair. Il y a là une occasion qui doit être saisie, et elle le sera. L'élargissement de l'accessibilité générale aux services de santé et aux services sociaux retiendra particulièrement notre attention. L'accessibilité aux services de base, c'est-à-dire aux services qui doivent être disponibles le plus près possible des personnes, des communautés et des lieux où se vivent les problèmes. C'est notamment dans cette perspective que nous entendons mettre en place des groupes de médecine de famille issus de la collaboration, sur une base locale, des cabinets de médecins, des CLSC et de l'ensemble des professionnels appelés à intervenir dans les communautés.

Le gouvernement est convaincu que les nouvelles technologies constituent de puissants outils d'amélioration des services aux citoyens. Pour permettre une obtention rapide de toute l'information médicale, la carte à puce sera instaurée. Cette mesure, qui sera effective d'ici quelques années, sera développée et mise en oeuvre dans le respect intégral de la vie privée de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Une voix: Bravo!

M. Landry: La gouverne du réseau de la santé et des services sociaux sera resserrée de manière à ce que la ligne d'autorité et la répartition des responsabilités soient plus claires entre les établissements, les régions régionales et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un projet de loi sera déposé à cette fin au cours de la présente session parlementaire.

Le Québec, comme on le sait, accorde un soutien à la famille et à l'enfance qui est le plus généreux de l'Amérique du Nord non seulement par l'offre de services de garde à tarif réduit, mais aussi par son aide financière à la famille — allocation familiale et fiscalité — qui dépasse celle accordée par le gouvernement fédéral. Le gouvernement continuera de mettre de l'avant sa propre proposition d'un régime d'assurance parentale mieux adapté à la réalité des familles québécoises. Il va de soi qu'il poursuivra sans relâche le déploiement des services de garde à 5 \$ dans toutes les régions du Québec.

Dans notre marche en avant vers plus de prospérité et de solidarité, nos principales tâches, sans doute les plus sacrées, demeurent l'éducation et la formation des enfants. Dans la foulée du Sommet du Québec et de la jeunesse et profitant de l'élan nouveau donné à notre système d'éducation par les réinvestissements qui y sont effectués, il est nécessaire de pousser d'un cran la mobilisation de toutes et de tous, à commencer par les élèves et leurs parents, le personnel des établissements et l'ensemble de la communauté éducative. Les plans de réussite mis en place à tous les cycles de notre système d'éducation constituent des outils exceptionnels pour réussir cette mobilisation et la nécessaire responsabilisation de tous les intervenants. L'implantation du nouveau programme de formation de

l'école québécoise se poursuivra donc suivant le calendrier prévu. Les parents et la population seront davantage informés sur les différents aspects de la réforme en cours.

Le gouvernement tient à réitérer toute sa confiance en la capacité des enseignantes et des enseignants de réussir ce virage décisif vers une formation qui donne plus de place aux matières essentielles et qui soit plus respectueuse de la personnalité propre de chaque enfant. Le ministre de l'Éducation veillera à ce que les maîtres reçoivent tout le soutien nécessaire à la réussite de la réforme, notamment en apportant les améliorations requises au niveau de l'évaluation des apprentissages.

Après des années d'efforts, et après avoir déployé sur le territoire une stratégie économique avant-gardiste dont l'objectif premier était la création d'emplois, et bien que nous n'ayons pas encore en main l'ensemble de nos leviers économiques, le chômage, on le sait, a été ramené depuis à son plus bas niveau depuis 25 ans, passant de 13,3 % en 1994 à 8,4 % aujourd'hui, grande source de plaisir, M. le Président, comme chacun le sait. Le gouvernement ne s'arrêtera pas là, car nous sommes toujours en présence, hélas, d'un gaspillage humain et économique intolérable pour une nation riche comme le Québec moderne — 8 % de chômage, c'est 8 % de chômage.

Autre grave problème que la bonne performance de presque toutes nos régions tend à cacher et auquel il faut s'attaquer avec encore plus de combativité, c'est celui que pose le niveau inacceptable de chômage dans certaines autres régions, principalement les régions que l'on appelle régions-ressources. Pour l'heure, qu'il me soit permis d'indiquer comment le gouvernement déploiera son action pour l'emploi sur l'ensemble du territoire. D'abord, au chapitre de la main-d'œuvre, il compte étendre à certaines catégories de personnes qui ne bénéficient pas du régime d'assurance emploi ni de la sécurité du revenu — les sans-chèque, comme on les appelle — une forme de soutien au revenu lorsqu'elles participent à des activités de formation dans une perspective d'accès à l'emploi.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises lors de ma récente tournée du Québec et lors de la cérémonie d'assermentation du nouveau gouvernement, les régions-ressources feront l'objet d'une attention très particulière dès le dépôt du prochain budget. Il sera nécessaire d'accélérer la cadence dans ces régions-ressources pour leur permettre de prendre pleinement leur place dans la nouvelle économie et pour maintenir la position concurrentielle du Québec sur les marchés mondiaux. Cette stratégie comprendra également des mesures qui auront un impact important sur le développement des communautés rurales en difficulté et sur la ruralité dans son ensemble. Le gouvernement est aussi conscient que certains territoires en dehors des régions-ressources ont besoin de mesures adaptées pour appuyer leur développement économique. La démarche que nous proposerons comportera de nombreuses mesures visant à consolider le secteur des ressources naturelles, à le dynamiser et à le rendre encore plus compétitif. Il faut par ailleurs accélérer la cadence et soutenir plus énergiquement encore les industries de la deuxième et de la troisième transformation et

encourager la recherche et le développement dans ces secteurs.

● (14 h 50) ●

Parallèlement, le gouvernement verra à intensifier les efforts déjà entrepris pour diversifier l'économie des régions, notamment à travers l'action du Fonds de diversification économique. Il nous faudra une mobilisation générale pour donner le coup de collier dont les régions-ressources et tout le Québec ont besoin. Tous les ministères et organismes du gouvernement seront interpellés. Le ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce lancera une action d'envergure pour cerner le profil des filières industrielles les mieux en mesure de mettre en valeur les avantages respectifs de chaque région.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, celui des pêches et de l'aquaculture, et le tourisme exercent un rôle moteur dans l'économie de plusieurs régions, tant sur le plan de l'emploi que de l'activité économique, de même que dans le dynamisme des milieux ruraux. Il faut maintenir le cap sur la croissance de ces secteurs d'activité. Un premier geste concret sera posé dès le début de l'année financière: le gouvernement complètera la mise en place de La Financière agricole du Québec, qui constitue un nouveau modèle de partenariat dans le milieu économique. Le gouvernement apportera des ajustements au régime de protection des activités agricoles et appuiera la mise en place, avec les intervenants concernés, d'un plan d'accélération du virage agroenvironnemental. Le gouvernement prendra également les mesures nécessaires, en collaboration avec l'industrie, pour mettre en place un système de traçabilité permettant de suivre les aliments depuis la ferme jusqu'à la table du consommateur.

S'il y a encore des gens qui doutent que la recherche, la haute technologie et les savoirs de pointe puissent trouver leur place en région, on les invite à prendre connaissance du numéro de la revue *Québec Science* qui sera en kiosque à compter de demain. Il y est question de l'avenir de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, un avenir qui passe par la mer, mais une mer qui se conjugue au futur, une mer qui est devenue un immense laboratoire. Un simple coup d'oeil à ce dossier spécial est une bouffée d'espoir et d'optimisme pour l'ensemble des régions du Québec.

Le développement des ressources est indissociable d'un engagement à un développement durable qui se préoccupe de léguer aux générations futures un patrimoine non seulement intact, mais enrichi. Certains incidents survenus au cours des derniers mois nous ont particulièrement sensibilisés à l'importance de l'eau. L'eau potable est l'une de nos plus grandes richesses collectives. Certains souhaitent même qu'on la déclare patrimoine public de tous les Québécois. Afin de préserver la qualité et la pérennité de cette ressource tout en permettant l'essor de nombreuses activités économiques, le gouvernement adoptera sous peu une politique nationale de la gestion de l'eau.

Des voix: Bravo!

M. Landry: Le gouvernement a entrepris, au cours des dernières années, l'ambitieuse et nécessaire réforme de nos municipalités. Je salue l'exceptionnel

dévouement et le travail accompli par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, qui poursuivra, bien entendu, sa courageuse entreprise au bénéfice de toute la population du Québec.

La culture sous toutes ses formes est au cœur du projet collectif du Québec. Le gouvernement continuera de soutenir vigoureusement la création dans toutes ses manifestations. «Il n'y a jamais eu de projet politique sans projet de culture», disait le grand Fernand Dumont. Notre gouvernement a la même conviction. La culture est au cœur du projet collectif de notre société. Elle est porteuse d'intégration, de cohésion sociale, de développement et de qualité de la vie.

Parmi les priorités à venir au chapitre de la culture, je tiens à souligner que nous voulons assurer un soutien accru à la création et à son rayonnement à l'étranger, mettre à jour la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle et donner un souffle nouveau au développement culturel régional. Le renouveau de la création pour une société comme la nôtre passe par la relève. Si les rêves de nos artistes deviennent les nôtres, si les imaginaires nous font découvrir «la face cachée de la lune», si leur écriture, leurs images et leurs tableaux nous émeuvent sans cesse, c'est à la fois qu'ils sont riches et que les Québécois et les Québécoises sont là pour les applaudir. Mais la portée de leurs oeuvres dépasse aujourd'hui leur seul univers d'artistes, il faut également en prendre acte.

En somme, c'est une culture en prise directe avec la vie commune d'une société dont il est ici question. Un ministère qui se préoccupe de la langue, de l'histoire, de l'habitat, de la créativité, des communications, du multimédia, des infomates, de la diversité culturelle et de l'innovation est un ministère capable d'instrumenter les Québécois sur le plan culturel, de les maintenir ensemble et de les inscrire dans la modernité des nations.

En juin 2000, M. le Président, la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française a été créée afin de faire le point sur la politique linguistique québécoise et de proposer des priorités d'action. Depuis, les commissaires ont eu l'occasion de sillonner le Québec en tenant des audiences publiques dans toutes les régions afin d'établir un véritable dialogue avec les Québécoises et les Québécois. Plus de 200 mémoires ont été reçus par la Commission, ce qui témoigne du succès et de la nécessité de l'opération. Il y a lieu d'être fier de cette démarche démocratique qui s'est faite dans un esprit d'ouverture. Toutes les forces vives de la société québécoise ou presque ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue et d'en débattre. Nous attendons que ces travaux nous fournissent les matériaux d'une politique linguistique renouvelée et enrichie et nous mettrons avec vigueur en place les mesures de cette Commission.

Notre volonté d'unir plus étroitement que jamais prospérité et solidarité interpelle directement la jeunesse. Dans la perspective d'associer plus étroitement que jamais les jeunes à notre projet de société, le gouvernement déposera prochainement la politique québécoise de la jeunesse qui fixera les orientations majeures qui se traduiront dans le plan d'action jeunesse qui en découlera.

De plus, dans un esprit d'ouverture sur le monde, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse a pour objectif de permettre à 3 000 jeunes à chaque année de prendre part à des programmes de formation et d'échange susceptibles de contribuer au rapprochement des peuples d'Amérique dont la nation québécoise fait partie.

Le ministre de la Justice, de son côté, verra à moderniser la procédure civile et à poursuivre le développement des processus consensuels de résolution des conflits, telle la médiation. La violence, particulièrement celle exercée par les bandes criminelles, préoccupe de plus en plus la population. Nous avons l'intention d'accorder à cette situation toute l'attention et les ressources qu'elle requiert. Les ministres de la Justice, du Revenu et de la Sécurité publique seront appelés à poursuivre de concert leurs efforts et à améliorer les moyens juridiques mis à notre disposition dans cette lutte sans merci contre le crime organisé.

Un de nos défis collectifs consiste également à bien accueillir et intégrer les immigrants. Le gouvernement a donné mandat au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration d'intensifier les efforts visant à lever les obstacles empêchant les personnes immigrantes de faire valoir pleinement leurs compétences. A cette enseigne, je souligne que le gouvernement a créé le poste de secrétaire d'État à l'Accueil et à l'intégration des immigrants. Le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, chargé de cette fonction, mettra en place les mesures favorisant l'atteinte de ces objectifs.

Des voix: Bravo!

M. Landry: J'imagine qu'on applaudit autant les objectifs que le nouveau secrétaire d'État.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Landry: Parlant d'intégration, l'État québécois se doit d'être exemplaire en matière d'ouverture et d'être le reflet le plus fidèle de la population québécoise dans toute sa diversité. Plus encore, la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. Les secteurs couverts par cette loi représentent plus de 700 organismes totalisant quelque 500 000 emplois. Les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les allophones doivent bénéficier de cette législation. Je verais personnellement à ce que cette loi ambitieuse et généreuse réponde vraiment à nos attentes.

● (15 heures) ●

La mondialisation des marchés, maintenant. M. le Président, exigera que nous nous donnions de nouveaux instruments d'action. La gestion de l'économie exige aujourd'hui le renforcement des structures de concertation supranationales, comme l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce, le Bureau international du travail, le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale. Or, ce sont les États souverains qui participent à ces instances supranationales dont le rôle devient aujourd'hui primordial.

La souveraineté du Québec devient dans ce contexte encore plus nécessaire. Le peuple du Québec ne doit pas mettre à risque sa langue, sa culture et ses intérêts économiques par son absence des forums

décisionnels internationaux. Il doit prendre les moyens pour devenir membre de plein droit de ces institutions déterminantes pour son avenir le plus rapidement possible. Autrement, faute de souveraineté, des décisions vitales ne seront plus prises ici, dans cette Assemblée, mais à des tables internationales. Sans la souveraineté, la mondialisation éloignera le pouvoir de cette Assemblée et la démocratie de notre peuple.

Des voix: Bravo!

M. Landry: La Loi constitutionnelle de 1867 représentait un pacte entre les deux nations formant le Canada. Elle définissait les pouvoirs de chacun des deux ordres de gouvernement et donnait au Québec des responsabilités exclusives dans plusieurs domaines. Dans le présent contexte mondial, la dérive centralisatrice, contraire au pacte de départ, aura des effets de plus en plus néfastes. Ce pourrait être le cas, par exemple, dans des domaines aussi variés que les ressources naturelles, l'environnement, l'adoption internationale, la fiscalité, l'administration de la justice, le travail, la santé, et d'autres encore. De même, les discussions qui s'amorcent sur la Zone de libre-échange des Amériques porteront sur des questions touchant directement plusieurs des champs de compétence du Québec.

Les débats entourant la place du Québec au Sommet des Amériques sont venus nous rappeler le prix que doit payer une nation qui est privée de sa souveraineté. Le Québec manquerait à son devoir s'il acceptait cette situation sans bouger. Il n'y a pas de place, il n'y a pas de processus formel de participation pour faire entendre la voix du Québec sur des questions qui touchent ses propres champs de compétence, ce qui n'est pas le cas, notons-le, au sein de la Communauté européenne, qui est une source d'inspiration remarquable dans l'aménagement des rapports entre nations libres.

On sait que les tribunaux ont déjà indiqué au gouvernement fédéral qu'il ne peut pas ignorer les provinces lorsqu'il signe des ententes internationales dans des domaines de leur compétence. C'est pourquoi, dans le prolongement des gestes qui ont été posés au cours des 40 dernières années, le gouvernement du Québec prend aujourd'hui l'engagement de présenter dorénavant à cette Assemblée pour approbation tout traité international qui concerne l'une ou l'autre des responsabilités constitutionnelles du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Landry: Cela signifie que le Québec ne pourra être lié ou être considéré lié par un engagement international que dans la mesure où il aura ratifié cet engagement par une décision de l'Assemblée nationale. Cela permettra aux députés de participer aux débats et à nos concitoyennes et nos concitoyens d'être mieux informés sur les grandes questions de relations internationales qui affectent notre société.

The reality of Québec also embraces...

Des voix: Oh, oh!

M. Landry: Es posible de hablar en español también si quieren. The reality...

Des voix: Bravo!

M. Landry: The reality of Québec also embraces the situation of people belonging to the English-speaking community that enriches Québec with its economic, social and cultural vitality and contributes to Québec diversity. The Government will take particular care to listen to the English-speaking community and its representatives and ensure that its rights are protected. My Government is committed to an ongoing, meaningful dialogue with the English-speaking community.

Cette réalité est aussi le fait de la présence sur le territoire du Québec de 11 nations autochtones que notre Assemblée n'a pas hésité à reconnaître comme telles en 1985, sous l'égide du grand René Lévesque, et avec lesquelles des négociations, basées sur les *Orientations gouvernementales* adoptées en 1998, ont déjà permis d'établir des relations harmonieuses, solides, respectueuses et durables quoique perfectibles. Le gouvernement entend rappeler qu'en cette année de commémoration du tricentenaire de la Grande paix de Montréal de 1701, il est disposé à poursuivre un dialogue constructif avec les nations autochtones du Québec et à rechercher par la négociation des solutions mutuellement acceptables relativement à l'exercice d'une plus grande autonomie gouvernementale et financière par ces nations.

Tout en assumant l'entière responsabilité de ses responsabilités, le gouvernement n'entend pas occulter la question nationale. Il n'hésitera pas à situer la question nationale dans le contexte plus large de l'avenir politique du Québec et il le fera parce que l'avenir d'un peuple n'est pas une question partisane. Le gouvernement doit assumer la responsabilité d'éclairer le plus possible les diverses voies de l'avenir.

De nombreuses raisons militent en faveur de la poursuite d'une réflexion par la société civile, les partis politiques et le gouvernement lui-même sur l'avenir politique du Québec. Il faut donc que tous ces acteurs continuent de se demander quel est le statut qui assurera le mieux le respect des intérêts nationaux du Québec. S'interroger sur le statut politique du Québec, s'interroger sur ce statut qui nous permettra d'exercer les compétences qui nous sont nécessaires pour assurer librement notre développement économique, social et culturel est un devoir de tous les partis présents dans cette Chambre, qui le font d'ailleurs chacun à sa manière.

Les nations se gouvernent elles-mêmes ou aspirent à le faire. L'histoire a entrelacé les destins du Québec et du Canada. Niant l'esprit historique de ces liens, le gouvernement fédéral a voulu, par sa loi sur la clarté, priver le Québec de la possibilité d'envisager un rapport avec le Canada qui soit fondé sur un autre type d'association que celui qui prévaut actuellement. Tout cela d'ailleurs se situe dans la logique du changement unilatéral de 1982 et de la Constitution que nous n'avons jamais signée. Le gouvernement, avec l'appui d'ailleurs des autres partis en cette Chambre, a rappelé et continuera de rappeler que cette loi de la clarté est illégitime et qu'elle ne saurait réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ni contraindre la volonté

démocratique du peuple québécois à disposer lui-même de son avenir.

Des voix: Bravo!

M. Landry: Le gouvernement continuera d'explorer, pour sa part, la voie d'un nouveau partenariat avec le Canada et notamment l'idée d'une nouvelle union de type confédéral entre Etats souverains.

Des voix: Bravo!

M. Landry: Cela s'inspire de l'expérience européenne qui a toujours suscité un grand intérêt chez plusieurs de mes prédécesseurs dont Robert Bourassa qui l'avait évoquée dans la célèbre question de Bruxelles.

● (15 h 10) ●

Pour alimenter la réflexion de chacun sur les diverses dimensions des options qui s'offrent au Québec, le gouvernement procédera au cours des prochains mois à la mise à jour, quelque 10 ans après leur publication, des études réalisées dans le cadre des travaux de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté. Je signale que ces documents ont été produits à l'initiative du premier ministre Robert Bourassa. Et des travaux intellectuels de cette dimension doivent être mis à jour, et c'est une façon que de lui rendre hommage pour ce qu'il a fait en son temps.

Des voix: ...

Le Président: M. le premier ministre.

M. Landry: Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, naturellement, assurera la coordination de cet effort de mise à jour des études. Il le fera en toute transparence et en rendra les résultats publics, comme ce fut le cas en 1991 et en 1992.

Autre problème, le Québec — et j'ai entendu souvent des porte-parole de l'opposition souscrire à ce que je vais dire — fait face à un défi majeur de gouvernance: les besoins en santé, en éducation, en services sociaux croissent à un rythme qui va en s'accroissant. Et devant ces pressants besoins, le Québec dispose de moyens limités. Pourtant, les Québécoises et les Québécois paient déjà suffisamment d'impôts et de taxes. Le drame, c'est que la moitié de ceux-ci prennent le chemin d'Ottawa, sans aucune garantie qu'ils serviront à financer les priorités du Québec. En fait, l'expérience récente démontre clairement qu'Ottawa est davantage préoccupé d'accroître sa visibilité que de répondre aux priorités de nos concitoyens. Le gouvernement fédéral multiplie les intrusions dans les champs de compétence du Québec. Pendant ce temps, il se refuse à utiliser ses énormes surplus afin de corriger l'impact des nombreuses coupures qu'il a effectuées dans ses paiements de transfert. En bref, notre argent est à Ottawa alors que nos besoins sont au Québec.

Nous connaissons la véritable solution au problème. Comme le disait Daniel Johnson, le père, il faut

contrôler 100 % de nos impôts et taxes et décider pleinement de leur meilleure utilisation, ce que permettrait d'ailleurs la souveraineté — la dernière partie est de moi.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Landry: Il faut par ailleurs se souvenir d'un ouvrage célèbre de Daniel Johnson qui s'intitulait *Egalité ou indépendance*. En attendant, notre gouvernement entend prendre les moyens pour favoriser une solution à court terme. Et une première étape sera la mise sur pied d'une commission, composée d'experts et de représentants du milieu, qui sera chargée de faire rapport sur le déséquilibre fiscal qui prévaut entre le gouvernement fédéral et le Québec et les façons de le corriger. L'ancien ministre du Revenu dans le gouvernement Bourassa, M. Yves Séguin, qui nous honore de sa présence cet après-midi, a accepté de présider cette commission dont la composition sera annoncée sous peu.

Des voix: Bravo!

M. Landry: M. le Président, le gouvernement du Québec ne doit pas se dérober devant les responsabilités nationales qui lui incombent. Il doit gouverner pour le bien public et, tirant sa légitimité de l'Assemblée nationale et de la confiance dont celle-ci l'investit, il doit associer les députés qui en font partie à l'élaboration des mesures du programme gouvernemental. Le gouvernement, par sa ministre d'État à l'Economie et aux Finances et par son président du Conseil du trésor, soumettra très bientôt à votre attention ses propositions de budget et de répartition des crédits. A cet égard, le gouvernement cherchera les moyens de rendre le processus budgétaire plus ouvert et plus participatif dans l'avenir. Nous avons vécu jusqu'à maintenant avec les traditions.

En terminant, M. le Président, en ces années de réflexion identitaire et linguistique, je souhaite que nous entendions ensemble le cri du coeur d'un grand poète québécois, Marco Micone, qui, dans son *Speak what*, a écrit: «Nous sommes 100 peuples venus de loin partager vos rêves et vos hivers. Nous sommes 100 peuples venus de loin pour vous dire que vous n'êtes pas seuls.» C'est dans cet esprit d'ouverture que le gouvernement du Québec veut poursuivre le débat sur notre avenir politique et, en même temps, gouverner de façon efficace dans la solidarité, l'équité et avec le plus haut sens de ses multiples responsabilités.

Je souhaite à notre Assemblée, M. le Président, une excellente session consacrée au progrès de notre nation.

Des voix: Bravo!

Le Président: Alors, conformément à notre règlement, je vais donc maintenant lever la séance et ajourner nos travaux à mardi prochain, 10 heures, alors que nous entendrons la réplique du chef de l'opposition officielle.

(Fin de la séance à 15 h 18)

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

PRÉSIDENT : M. Jean-Pierre Charbonneau
 VICE-PRÉSIDENT : M. Raymond Brouillet
 VICE-PRÉSIDENT : M. Michel Bissonnet
 VICE-PRÉSIDENT : M. Claude Pinard

<u>Nom, prénom</u>	<u>Affiliation politique</u>	<u>Profession ou métier</u>	<u>Circonscription électorale</u>
Arseneau, Maxime*	PQ	Directeur adjoint	Îles-de-la-Madeleine
Barbeau, Diane	PQ	Attachée politique	Vanier
Baril, Gilles*	PQ	Directeur général	Berthier
Baril, Jacques*	PQ	Agriculteur	Arthabaska
Beauchamp, Line	PLQ	Directrice générale	Sauvé
Beaudoin, Louise*	PQ	Vice-présidente	Chambly
Beaulne, François	PQ	Banquier	Marguerite-D'Youville
Beaumier, Yves	PQ	Agent de recherche	Champlain
Béchar, Claude	PLQ	Conseiller en relations gouv.	Kamouraska-Témiscouata
Bédard, Stéphane	PQ	Avocat	Chicoutimi
Bégin, Paul*	PQ	Avocat	Louis-Hébert
Bélanger, Madeleine	PLQ	Administratrice	Mégantic-Compton
Benoit, Robert	PLQ	Homme d'affaires	Orford
Bergeron, Jean-Paul	PQ	Enseignant	Iberville
Bergman, Lawrence S.	PLQ	Notaire	D'Arcy-McGee
Bertrand, Roger	PQ	Économiste	Portneuf
Bertrand, Rosaire	PQ	Courtier d'assurances	Charlevoix
Bissonnet, Michel	PLQ	Avocat	Jeanne-Mance
Blanchet, Manon	PQ	Attachée politique	Crémazie
Boisclair, André*	PQ	Économiste	Gouin
Bordeleau, Yvan	PLQ	Psychologue industriel	Acadie
Boucher, Claude*	PQ	Gestionnaire	Johnson
Boulerice, André*	PQ	Administrateur	Sainte-Marie--Saint-Jacques
Boulianne, Marc	PQ	Retraité	Frontenac
Bourbeau, André	PLQ	Administrateur	Laporte
Brassard, Jacques*	PQ	Enseignant	Lac-Saint-Jean
Brodeur, Bernard	PLQ	Notaire et agriculteur	Shefford
Brouillet, Raymond	PQ	Professeur	Chauveau
Caron, Jocelyne*	PQ	Enseignante	Terrebonne
Carrier-Perreault, Denise	PQ	Cons. gestion des ress. hum.	Chutes-de-la-Chaudière
Chagnon, Jacques	PLQ	Administrateur	Westmount--Saint-Louis
Charbonneau, Jean-Pierre	PQ	Journaliste	Borduas
Charest, Jean J.	PLQ	Avocat	Sherbrooke
Charest, Solange	PQ	Agente planif. socio-sanitaire	Rimouski
Chenail, André	PLQ	Jardinier maraîcher	Beauharnois-Huntingdon
Chevrette, Guy*	PQ	Enseignant	Joliette
Cholette, Roch	PLQ	Comptable	Hull
Cliche, David*	PQ	Expert-conseil	Vimont
Copeman, Russell	PLQ	Administrateur public	Notre-Dame-de-Grâce
Côté, Jacques	PQ	Notaire	Dubuc
Côté, Michel	PQ	Cons.en relations industrielles	La Peltre
Cousineau, Claude	PQ	Enseignant	Bertrand
Cusano, William	PLQ	Administrateur scolaire	Viau
Delisle, Margaret F.	PLQ	Administratrice	Jean-Talon
Désilets, Rémy	PQ	Enseignant	Maskinongé
Deslières, Serge	PQ	Orthopédaogogue	Salaberry-Soulanges
Després, Michel	PLQ	Administrateur	Limoilou
Dion, Léandre	PQ	Consultant en zonage agricole	Saint-Hyacinthe
Dionne-Marsolais, Rita	PQ	Économiste	Rosemont
Doyer, Danielle	PQ	Professeure	Matapédia
Duguay, Normand	PQ	Retraité	Duplessis
Dumont, Mario	ADQ	Étudiant	Rivière-du-Loup
Dupuis, Jacques	PLQ	Avocat	Saint-Laurent
Facal, Joseph*	PQ	Enseignant	Fabre
Fournier, Jean-Marc	PLQ	Avocat	Châteauguay
Gagnon, Gabriel-Yvan	PQ	Avocat	Saguenay
Gagnon-Tremblay, Monique	PLQ	Notaire	Saint-François
Gautrin, Henri-François	PLQ	Physicien	Verdun
Gauvin, Réal	PLQ	Entrepreneur	Montmagny-L'Islet
Gendron, François	PQ	Enseignant	Abitibi-Ouest
Geoffrion, Serge	PQ	Attaché politique	La Prairie

Gobé, Jean-Claude	PLQ	Administrateur	LaFontaine
Goupil, Linda*	PQ	Avocate	Lévis
Harel, Louise*	PQ	Avocate	Hochelaga-Maisonneuve
Houda-Pepin, Fatima	PLQ	Politicienne	La Pinière
Jérôme-Forget, Monique	PLQ	Administratrice	Marguerite-Bourgeoys
Julien, Guy*	PQ	Commissaire industriel	Trois-Rivières
Jutras, Normand	PQ	Avocat	Drummond
Kelley, Geoffrey	PLQ	Administrateur	Jacques-Cartier
Kieffer, Robert	PQ	Professeur	Groulx
Labbé, Gilles	PQ	Retraité	Masson
Lachance, Claude	PQ	Directeur d'école	Bellechasse
Lafrenière, Réjean	PLQ	Homme d'affaires	Gatineau
Lamoureux, Jean-Sébastien	PLQ	Avocat	Anjou
Lamquin-Éthier, Michèle	PLQ	Avocate	Bourassa
Landry, Bernard*	PQ	Professeur	Verchères
Laporte, Pierre-Étienne	PLQ	Sociologue	Outremont
Laprise, Benoît	PQ	Agriculteur	Roberval
Leblanc, Diane	PLQ	Adjointe législative	Beauce-Sud
Leduc, Lyse	PQ	Directrice générale	Mille-Îles
Legault, François*	PQ	Administrateur	Rousseau
Léger, Nicole*	PQ	Enseignante	Pointe-aux-Trembles
Lelièvre, Guy	PQ	Avocat	Gaspé
Lemieux, Diane*	PQ	Juriste	Bourget
Létourneau, Michel	PQ	Directeur général	Ungava
Loiselle, Nicole	PLQ	Adj. politique et administrative	Saint-Henri--Sainte-Anne
Maciocia, Cosmo	PLQ	Courtier d'assurances	Viger
MacMillan, Norman	PLQ	Homme d'affaires	Papineau
Maltais, Agnès*	PQ	Gestionnaire culturelle	Taschereau
Marcoux, Yvon	PLQ	Avocat administrateur	Vaudreuil
Marois, Pauline*	PQ	Administratrice	Taillon
Marsan, Pierre	PLQ	Administrateur	Robert-Baldwin
Ménard, Serge*	PQ	Avocat	Laval-des-Rapides
Middlemiss, Robert	PLQ	Ingénieur	Pontiac
Morin, Michel	PQ	Enseignant	Nicolet-Yamaska
Mulcair, Thomas J.	PLQ	Avocat	Chomedey
Normandeau, Nathalie	PLQ	Coordonnatrice	Bonaventure
Ouimet, François	PLQ	Avocat	Marquette
Papineau, Lucie*	PQ	Entrepreneure	Prévost
Paquin, Roger	PQ	Biologiste	Saint-Jean
Paradis, Pierre	PLQ	Avocat	Brome-Missisquoi
Paré, Jean-Guy	PQ	Administrateur	Lotbinière
Payne, David	PQ	Administrateur	Vachon
Pelletier, André	PQ	Vice-président adjoint	Abitibi-Est
Pelletier, Benoît	PLQ	Professeur	Chapleau
Pinard, Claude	PQ	Notaire	Saint-Maurice
Poulin, Normand	PLQ	Directeur général	Beauce-Nord
Rioux, Matthias	PQ	Journaliste	Matane
Robert, Hélène	PQ	Enseignante	Deux-Montagnes
Rochon, Jean*	PQ	Médecin	Charlesbourg
St-André, Jean-Claude	PQ	Attaché politique	L'Assomption
Signori, Céline	PQ	Administratrice	Blainville
Simard, Jean-François	PQ	Psychosociologue et consultant	Montmorency
Simard, Sylvain*	PQ	Professeur	Richelieu
Sirros, Christos	PLQ	Administrateur	Laurier-Dorion
Tranchemontagne, André	PLQ	Administrateur	Mont-Royal
Trudel, Rémy*	PQ	Administrateur	Rouyn-Noranda--Témiscamingue
Vallières, Yvon	PLQ	Enseignant	Richmond
Vermette, Cécile	PQ	Infirmière	Marie-Victorin
Whissell, David	PLQ	Ingénieur	Argenteuil
Williams, Russell	PLQ	Administrateur	Nelligan

PQ: Parti québécois (72)

PLQ: Parti libéral du Québec (48)

ADQ: Action démocratique du Québec (1)

Ind.: Indépendant (0)

Vacants: Jonquière, Labelle, Lavolette, Mercier (4)

Membres du Conseil des ministres

M. Bernard Landry	premier ministre président du Conseil exécutif président du Comité des priorités
M. Maxime Arseneau	ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
M. Gilles Baril	ministre d'État aux Régions ministre des Régions ministre de l'Industrie et du Commerce ministre responsable du Loisir et du Sport ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
M. Jacques Baril	ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Mme Louise Beaudoin	ministre d'État aux Relations internationales ministre des Relations internationales ministre responsable de la Francophonie
M. Paul Bégin	ministre de la Justice ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M. André Boisclair	ministre de l'Environnement
M. Claude Boucher	secrétaire d'État aux Infrastructures municipales délégué régional de l'Estrie
M. André Boulerice	secrétaire d'État à l'Accueil et à l'intégration des immigrants
M. Jacques Brassard	ministre des Ressources naturelles leader parlementaire du gouvernement ministre responsable de la Réforme parlementaire ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Mme Jocelyne Caron	secrétaire d'État à la Condition féminine
M. Guy Chevette	ministre des Transports ministre responsable de la Faune et des Parcs ministre délégué aux Affaires autochtones ministre responsable de la Réforme électorale ministre responsable de la région de Lanaudière ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
M. David Cliche	ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie ministre responsable de la région de Laval
M. Joseph Facal	ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes ministre responsable des Relations avec les francophones hors Québec

Mme Linda Goupil	ministre d'État à la Famille et à l'Enfance ministre de la Famille et de l'Enfance ministre responsable de la Condition féminine ministre responsable des Aînés ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
Mme Louise Harel	ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole ministre des Affaires municipales et de la Métropole ministre responsable de la région de Montréal
M. Guy Julien	ministre du Revenu ministre responsable de la région de la Mauricie
M. François Legault	ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse ministre de l'Éducation ministre responsable de la région des Laurentides
M. Richard Legendre	ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport
Mme Nicole Léger	ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
Mme Diane Lemieux	ministre d'État à la Culture et aux Communications ministre de la Culture et des Communications ministre responsable de la Charte de la langue française ministre responsable de l'Autoroute de l'information
Mme Agnès Maltais	ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Mme Pauline Marois	vice-première ministre ministre d'État à l'Économie et aux Finances ministre des Finances ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Serge Ménard	ministre de la Sécurité publique
Mme Lucie Papineau	secrétaire d'État aux Régions-ressources
M. Jean Rochon	ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ministre du Travail
M. Sylvain Simard	ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique président du Conseil du trésor ministre responsable de la région de l'Outaouais
M. Rémy Trudel	ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux ministre de la Santé et des Services sociaux ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
Mme Lise Thibault	lieutenant-gouverneur

